

Plan déchets, une copie revue, l'incinérateur réduit en cendres

Enterrée l'unité de valorisation énergétique, exil le tout enfouissement et l'export. Dans un rapport quelque peu condensé par rapport à la version initiale massive qui n'avait, *in fine*, pas été débattue, l'Exécutif privilégie un duo centres de surtri-combustibles solides de récupération

Un document volumineux de quelque 800 pages. Une commission du développement au cours de laquelle les groupes de la majorité n'avaient pas caché leur étonnement de voir évoquée, parmi les hypothèses, celle d'une unité de valorisation énergétique qui, pour reprendre la jargonisme de Rosa Prospero, n'est rien d'autre « qu'un incinérateur qui ne dit pas son nom ». La demande des trois groupes de la majorité de voir le rapport non pas examiné à la session de décembre dernier mais de janvier 2023, réaffirmant au passage leur refus de l'incinération. Autant d'éléments qui avaient, avant l'heure, mis en ballé le débat sur les déchets.

Ce dernier n'avait pas, non plus, eu lieu, en janvier, comme convenu alors avec le président de l'Esacul et les groupes de la majorité.

On craignait même qu'il ne finisse, une nouvelle fois, de l'ordre du jour de la séance de février, en cours de constitution, à

assez malin, la priorité au déploiement de la collecte en porte à porte partout où cela est possible, mais aussi au traitement des biodéchets qui représentent près d'un quart des ordures ménagères (OM), la création de centres de tri « multifonctions », l'ouverture de nouveaux centres de stockage de déchets ultimes.

« L'objectif est de limiter à moyen terme le stockage des déchets ultimes à moins de 40 % du total des ordures ménagères produites en Corse, soit environ 90 000 tonnes par an (sur la base des déchets ménagers et assimilés, pour 2018, 220 000 t), puis de diminuer progressivement jusqu'à 20 % ».

En ce qui concerne le traitement, c'est une volte-face. L'exécutif se dit « conforté dans son choix constant de refus d'une unité de valorisation énergétique de type incinérateur », une option évoquée tout sur blanc dans la première version et qui avait soulevé un tollé chez le rapporté, le président surgentini arguant,



Le rapport estime qu'il faut deux centres de surtri, un au Sud et un au Nord. XAVIER GRIMALDI

à la hausse en termes de tri le sont principalement, même si le cursus varie selon les intercommunalités, grâce aux déchetteries.

« Avec ce scénario, le volume global des refus de traitements représente 30 000 t/an de déchets inertes destinés au stockage, et cela avec un sans fabrication de CSR. Avec l'option scénario volontariste, la contrainte réglementaire (90 000 t maximum à l'horizon 2030) est donc respectée même si le recours à la fabrication de CSR n'est pas retenu (pour mémoire : avec la fabrication de CSR, le besoin en stockage est réduit à 40 000/70 000 t) », argue l'Esacul.

Quel que soit le scénario retenu parmi les deux restants, le volume global des refus de traitements représente 90 000 t/an de déchets inertes.

La commission pérenne, est-il encore expliqué, que ces 90 000 t/an de déchets inertes (au maximum) soient stockés dans deux installations de soc-

l'attente jusqu'à ce qu'il ne figurent pas jusqu'à peu.

Finalement, le rapport devrait être soumis à l'examen des élus de l'Assemblée territoriale le semaine prochaine.

Incinerer, un non catégorique

Si la copie revue et corrigée n'aborde à aucun moment l'aspect financier et les moyens à mettre en œuvre, pas plus qu'elle ne demande de calendrier laissant la bonne béate d'ici 2025 et le court terme en suspens, en revanche, là où la première version ne tranchait pas, cette fois, sur les deux options évoquées, l'usage est clairement privilégié.

Avant d'y arriver, les différents axes stratégiques 2018-2023 sont rappelés. D'abord, un principe de gestion publique des déchets, le renforcement du tri à la source,

pour sa part, que les nouvelles directives françaises et européennes, obligent à se pencher sur la question. Au moins sur le « principe ».

« Pour ce qui est de l'Unité de Valorisation Énergétique (incinérateur), l'étude a mis en évidence de nombreux problèmes, parmi lesquels, dès lors que sont respectés les objectifs de tri imposés par la loi et repris par le plan, un pouvoir coûteux (84 M€ d'investissement et 16,2 M€ de frais de fonctionnement) difficilement supportable par les collectivités corses ».

Déchets secondaires sans issue

Parmi les freins répertoriés, au regard des tonnages de déchets à traiter, une installation sur un seul site imposant « une massification qui pourrait à l'occasion

des problèmes d'acceptabilité par la population ». En outre, un problème non résolu de gestion des déchets secondaires se poserait avec les Refluis, autrement dit 9 000 tonnes de résidus des fumées d'incinération des ordures ménagères, et avec les mâchefères, soit 17 000 tonnes de résidus d'incinération.

« Au-delà des coûts de transport maritime des déchets dangereux (Refluis) à prendre en compte qui dépassent au coût de traitement, l'absence de maîtrise des filières et la dépendance à des installations hors du territoire représentent une risque sur la pérennité de l'organisation de la gestion des déchets par ce type de traitement ».

Cette méthode de traitement éliminée, deux options demeurent possibles, dans le cadre des propositions de la commis-

sion, pour les déchets non dangereux non inertes (DNDNNI), les déchets d'activités économiques (DAE), et BTP.

Soit une filière basée sur la méthanisation et valorisation des CSR, acronyme pour combustibles solides de récupération, afin de permettre de gérer « les refus non valorisables ultimes », c'est-à-dire ce qui ne peut être recyclé. Une piste non retenue pour deux raisons.

« D'une part, le tonnage entrant proposé pour cette filière (soit 10 à plus de 130 000 t) en fait une contradiction avec les objectifs de tri à la source, notamment pour les biodéchets, d'autre part, l'impossibilité d'atteindre les obligations légales de stockage sans fabrication de CSR (pour rappel : 90 000 t maximum à l'horizon 2030, moins 50 % par rapport à 2018) ».

Soit une filière basée sur les centres de surtri au fonctionnement insubmersible pour la collecte sélective et les ordures ménagères résiduelles, avec fabrication des CSR afin de permettre de gérer les refus non valorisables ultimes.

Deux centres de stockage préconisés

Le rapport estime qu'il faut deux centres de surtri, un, au Sud, en territoire Capa (le projet est en cours) et un, au Nord, en territoire Calt, dont les élus locaux insistent le principe que le tri à la source est effectivement établi à 60 % du total des déchets ménagers et assimilés (DMA) et hors déchetterie, est-il précisé.

Ce qui risque, malgré tout, de s'avérer compliqué, estiment certains, d'autant que les chiffres

de déchets non dangereux (DNDN).

En conclusion, le Conseil exécutif propose de retenir la solution « des centres de surtri modulaires couplés et alimentés à la source avec immédiate la valorisation de CSR, après étude, en laissant parallèlement ouverte la possibilité de valoriser la matière organique sous forme de méthane lorsqu'il y a une opportunité de réduire des unités de valorisation légitimes pour certains secteurs de l'économie ou des collectivités ».

L'Assemblée devra donc si le scénario, ainsi sélectionné, la validé, surtout jusqu'à quel point.

On imagine bien, qu'entre majorité et opposition, entre le « rien à faire » et le « tout à revoir », il y aura tri. À la source même du problème, fit au porte à porte des groupes.

ANNE-C. CHABANON

Faire face mais ni sur le tas ni sur le tard

Quid de l'urgence, de l'immédiateté de la réponse ? C'est l'une des questions qui continue à se poser en attendant que le tri à la source atteigne le niveau souhaité, que les centres de surtri soient opérationnels, que la collecte au porte-à-porte fasse des progrès et surtout des études.

En outre, chacun est conscient que si Viglianiello dispose des capacités nécessaires pour faire face aux déchets à venir pour la Corse-du-Sud, en Haute-Corse, Prunelli a une durée de vie limitée.

Or, tout l'enjeu du plan est de parvenir à des décisions opérationnelles, établies dans le temps et financières. Pour l'heure, si les contours se précisent, le plan de travail se compose de points et notamment, d'ici, la déclinaison juridique de la mise en œuvre.

Il va cependant falloir relever un double défi, aller vite et bien en besogne. D'abord, parce que la Corse ne peut plus continuer à vivre au rythme des crises successives, des débordements de poubelles, des rues jonchées, des centres saturés, des habitants en colère, des collectifs faisant barrage, d'une population tout entière qui demande que l'on règle une bonne fois pour toutes le problème.

Sauf que, actuellement, on l'a maintes fois dit, aucune commune ne veut voir s'installer un centre de stockage ou d'enfouissement, qu'il importe les démunitions qui ne cachent pas la réalité en l'absence de cul-de-sac.

Ensuite, le dossier des déchets, devenu instrument politique au fil des mandatures, n'échappe pas la majorité nationaliste. Et

à quelques mois des territoriales, le sujet risque d'être plus qu'un boulet, une véritable raison d'Achille pour les responsables au pouvoir.

D'autant que si l'on prend, par exemple, le choix entériné de refuser le traitement par l'incinération, la mise en porte à faux avec une partie des Corses est réelle. Un sondage réalisé en partenariat par notre titre, le mensuel Puntos de Corse et CSE Corse, en janvier, a, en effet, mis en lumière que 57 % des habitants interrogés se déclarent favorables à l'implantation d'un incinérateur et de plusieurs incinérateurs de petite capacité en Corse. Parmi eux, particulièrement, des électeurs qui ont privilégié entre 2013 et 2017 le vote nationaliste.

A.-C.C.



À Giuncaggio, pas plus qu'ailleurs, on ne veut accueillir un centre d'enfouissement ou de stockage. Des oppositions qui ne désarment pas. STÉPHANE GAMANT